



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

MAI 2013

CAHIER D'ACTEUR

VivArmor Nature et le projet de création d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc



» Qui sommes nous ?

Fondée en 1974 par des naturalistes sous le nom de GEPN, VivArmor Nature œuvre depuis cette date à l'étude de la nature et à la protection de l'environnement dans les Côtes-d'Armor. L'association, agréée au titre de la protection de l'environnement, compte près de 700 adhérents et agit suivant deux axes complémentaires :

» Faire connaître et préserver la nature dans les Côtes d'Armor

Gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc

VivArmor est à l'origine de la création de cette réserve en 1998, la plus grande des sept réserves naturelles nationales de Bretagne, et en est actuellement co-gestionnaire avec Saint-Brieuc Agglomération. L'association se consacre également à la conservation d'autres sites d'intérêt faunistique et floristique (îlot du Verdelet en Pléneuf-Val-André, tourbières du Mené, etc.).

Réseau des Naturalistes Costarmoricains

Après l'avoir créé en 2001, l'association gère ce réseau qui fédère, en groupes thématiques, plus de 200 naturalistes travaillant à la connaissance de la nature dans le département. Une feuille de liaison est diffusée tous les mois.

Base de données naturalistes

Elle permet de recueillir, traiter et exploiter toutes les observations de terrain (faune, flore) recueillies par les naturalistes et le grand public. La base de données SERENA, adaptée aux besoins de l'association, a obtenu en 2009 le prix « Jean Roland ».

Protection d'espèces

L'association continue de sensibiliser la population à la protection des espèces et milieux naturels, notamment par sa campagne de création de « refuges à papillons ». Par cette action, elle a obtenu en 2005 le prix « Jean Roland » décerné par Réserves Naturelles de France et en 2006 le prix « Micro-Environnement » décerné par le Ministère de l'Environnement.

Pêche à pied et biodiversité littorale

L'association œuvre depuis plusieurs années à la gestion durable de la pêche à pied récréative et à la préservation de la biodiversité littorale : diagnostic des pratiques, grandes marées de sensibilisation des pêcheurs, suivis écologiques des milieux pêchés...

Contribution de :

- VivArmor Nature

10, boulevard Sévigné - 22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 33 10 57

vivarmor@orange.fr - www.vivarmor.fr

Animations diverses

L'association propose des sorties, ateliers et conférences, ouverts à tous les publics et portant sur des thèmes naturalistes. Le programme annuel des sorties est complété par des animations de découverte de la nature, à la demande des collectivités.

Festival « Natur'Armor »

VivArmor organise chaque année ce festival dont le principal objectif est de sensibiliser et éduquer le grand public aux questions de gestion durable de la biodiversité.

► Protéger l'environnement

Promouvoir une agriculture durable

Respectueuse de l'environnement et viable économiquement, en remplacement des pratiques intensives dégradant les sols et les eaux et favorisant les pollutions comme les algues vertes, est un combat majeur dans le département.

Protection du littoral

L'association répond aux attaques des élus nationaux et locaux contre la Loi Littoral et agit au contentieux contre les principales violations de cette loi.

Infrastructures et aménagements

Ne se situant pas au niveau de la défense d'intérêts locaux, l'association veille à la justification des grands projets (autoroutiers, portuaires) et particulièrement à leur impact sur l'environnement.

Éducation à l'environnement

Sensibilisation des scolaires à l'écocitoyenneté (économies d'eau, d'énergie, gestion des déchets, respect de la nature).

Vivarmor intervient également

Sur les questions concernant le département comme la gestion des déchets, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, l'installation d'éoliennes, etc.

► VivArmor Nature et les énergies marines

L'association suit actuellement deux dossiers : l'hydrolien dans le cadre d'essai expérimental au large de l'île de Bréhat et l'éolien offshore dans le cadre de la création d'un parc au large de la baie de Saint-Brieuc. Se situant en dehors du débat économique, VivArmor Nature se positionne comme étant favorable à ces nouvelles sources d'énergie alternative.

Dans le dossier « hydrolien », l'association participe aux diverses réunions et présentation des différents prototypes et a été particulièrement consultée sur les points concernant l'impact environnemental tant au niveau des travaux d'installation en eux-mêmes que ceux liés à la pose du câble électrique de raccordement au continent. VivArmor suit directement sur le terrain les conséquences des travaux de pose du câble et continue à être informée sur ce dossier par le biais de la Newsletter éditée par EDF.

Pour le dossier d'éoliennes offshore, VivArmor Nature a été contactée en 2011 par la société « Iberdrola Eole Res » partenaires du consortium « Ailes Marines » pour une présentation du projet. Une réunion dans les locaux de l'association s'est tenue le 3 octobre 2011 notamment en présence de représentants du Conseil d'Administration et du Directeur de VivArmor Nature, de représentants des associations CANE et GEOCA et de représentants de la Société « Iberdrola Eole Res » dont Monsieur Clément, Ingénieur chargé de l'environnement.

Après la présentation de la société et du projet, les questions environnementales ont été abordées, dont la réalisation d'un état initial avant travaux et le suivi pendant la période de travaux, d'exploitation et de déconstruction. VivArmor Nature n'étant pas spécialiste sur ce sujet et n'ayant pas de connaissance approfondie dans le domaine marin éloigné des côtes, en l'absence de réponses précises sur de nombreux points, comme il ne s'agissait pas d'un premier chantier offshore de grande envergure pour Iberdrola Eole Res, il a été demandé d'avoir des retours d'expérience sur les chantiers en cours ou déjà réalisés et d'établir des contacts avec les associations environnementales ayant suivi ces dossiers lors d'implantation de tels champs éoliens.

Même si la région et le contexte (proximité de la réserve naturelle de la Baie de St-Brieuc et de zones Natura 2000) sont différents des autres sites d'implantation d'éoliennes offshore, aucune réponse à ce jour ne nous a été apportée et aucun contact n'a donc pu être établi avec d'autres associations confrontées à ces installations à l'étranger. C'est un point négatif que nous regrettons vivement vis-à-vis de ce projet. Les questionnements que nous avons aurais sans doute trouvé des réponses et ainsi facilité le débat.

► Les questions que VivArmor Nature se pose

Certaines réponses ont été apportées par les premières études préliminaires, mais restent très théoriques et sont souvent basées sur des données bibliographiques, parfois anciennes. Pourquoi les retours d'expérience ne nous sont-ils pas communiqués ? L'ensemble des éléments nous sont-ils transmis ? Nous regrettons le manque de transparence.

Pendant la construction

Le forage ou le battage, selon les fonds marins, pour l'installation des éoliennes vont entraîner des perturbations au niveau acoustique pour les mammifères marins, une augmentation de la turbidité de l'eau d'importance variable mais temporaire sera inéluctable, des retombées de dépôts en suspension présentent un risque non négligeable de modification importante des fonds et des peuplements benthiques présents. VivArmor Nature, dans le cadre d'un suivi de blocs de roche interdicaux volontairement retournés, a montré qu'un retour à l'état initial ne se faisait qu'au bout de près de 3 ans. Qu'en sera-t-il pour les fonds subtidiaux ainsi modifiés ? L'association souhaite qu'un suivi des fonds sur le site et en périphérie soit effectué régulièrement et en être régulièrement tenu informée.

Si le fond n'est pas sableux, le forage pour l'implantation des jackets (si c'est le choix qui est définitivement fait ?) va entraîner l'extraction de 150m³ de déblai. Rien n'est précisé sur le devenir des ces déblais dans le cahier technique fourni. Quelle destination vont prendre ces déblais ? Quelle sera la perturbation / le tassement des fonds par les pieds des barges en charge de la

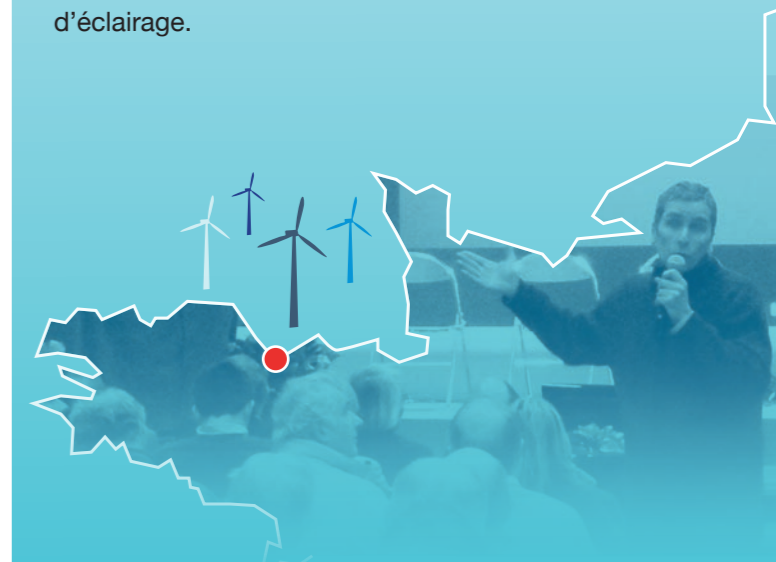
construction, l'impact des chaînes et des ancrages des bateaux techniques sur les lançons, nourriture de base pour de nombreux oiseaux ? Ce point, qui peut sembler négligeable à priori, n'est pas abordé dans le dossier.

Les parties immergées des « jackets » doivent subir un traitement cathodique pour éviter la corrosion. Les données scientifiques disponibles sur Internet évoquent la protection des parties métalliques contre l'oxydation et l'usure prématurée, notamment quand des courants électriques sont générés sur ces structures. Aucune donnée n'est disponible sur la toxicité de cette méthode sur l'environnement. Le phénomène de brassage d'eau peut laisser penser que ce problème est minime, mais la question de toxicité de proximité immédiate reste posée.

Durant la phase d'exploitation proprement dite

La question des vibrations, des champs électriques et électromagnétiques engendrées par les éoliennes, du risque d'effet sillage et de leurs impacts respectifs sur la faune reste posée (oiseaux migrants, papillon migrateur comme *Vanessa cardui* ou belle dame, poisson migrateur comme l'anguille). Les moyens manquent pour en mesurer l'importance. Des mesures préventives et/ou compensatoires sont-elles prévues ?

Une question importante liée au balisage ainsi qu'à l'éclairage réglementaire du champ d'éoliennes et des risques vis-à-vis des oiseaux marins mérite des réponses précises. En effet, de nombreuses études montrent la dangerosité de certains types d'éclairage.





Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 600 exemplaires.
©Vae Solis Corporate

Il est prévu un balisage jaune sur les structures périphériques spécifiques, un balisage blanc synchrone de jour et rouge de nuit pour l'aviation et des feux de base de faible intensité.

Après contact avec un spécialiste de la question des perturbations liées à l'éclairage, il nous est possible de penser que le balisage jaune aura peu d'impacts car ce spectre diffuse beaucoup moins que du blanc/bleu. Pour le balisage blanc/rouge, il doit appliquer l'arrêté sur le balisage éoliennes paru dans le JORF 18 décembre 2009 à savoir 20 000 candelas de jour et 2000 candelas la nuit. Sur ce point est-il prévu pour la suite une évolution du balisage qui accepterait le système « Obstacle Collision Avoidance System (OCAS®) ». Ce dispositif est agréé par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Comme il est difficile de connaître ou de prévoir la mortalité des oiseaux liée à l'éclairage et/ou aux collisions avec les pales ou les mâts, (marées et mouvements d'eau vont disperser les cadavres empêchant ainsi leur comptabilisation), VivArmor Nature demande donc que des radars ou des caméras de suivi des oiseaux et chiroptères soient installés sur les mâts de mesure prévus en périphérie des éoliennes, avec communication régulière des données et/ou résultats.

VivArmor Nature demande également à être informée régulièrement sur le suivi des populations de crépidules et coquilles Saint-Jacques dans le périmètre du parc éolien.

Durant la phase de déconstruction

Comment les « déchets » vont-ils être traités ? Quel sera le suivi environnemental et qui l'assurera après la déconstruction ?

Quelques remarques sur les tableaux de synthèse des impacts environnementaux

- **Profondeur de la mer** : modification locale de la morphologie des fonds due aux fondations et à la pose des câbles, l'impact estimé est noté nul. Certes, mais au niveau sédimentologie et géomorphologie, il ne sera pas nul !
- **Sédimentologie** : l'extraction des 150 m³ de déblais par jacket n'est pas abordée !
- **Les mammifères marins** : l'augmentation de la turbidité aurait un impact nul. Cela reste à démontrer...
- **Le benthos** : la création de nouveaux habitats par effet récif aurait un effet positif. Cela reste également à démontrer...
- **L'avifaune** : les nuisances sonores et les vibrations n'auraient pas d'effet. Cela reste à démontrer...
- **L'avifaune** : la pollution lumineuse n'est pas abordée. Dommage !

Ces différents points montrent l'importance d'un programme d'évaluation régulier pour vérifier ces hypothèses, et cela impose bien évidemment la définition d'un état de référence antérieur aux travaux.